

# 2<sup>e</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

Eoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Concertation du 2 juin 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice, garants désignés par la CNDP

Le 1<sup>er</sup> juin 2023



## Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule .....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP .....	3
La mission des garants.....	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Périmètre de la mission des garants .....	7
La concertation sur le parc éolien de 250 MW menée par le ministère de la Transition énergétique	7
La concertation Fontaine sur le raccordement .....	7
Evolution du contexte du projet .....	8
Contexte géopolitique .....	8
Contexte politique.....	8
Actualités liées au projet et évolutions.....	10
Actualités concernant le champ d'éoliennes de 250 MW.....	10
Actualités concernant le raccordement .....	10
Actualités concernant la recherche scientifique .....	10
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ? .....	11
Communication.....	11
Médiation .....	12
Actions à destination des scolaires .....	12
Actions à destination des publics en insertion.....	13
Concertation Fontaine sur le raccordement .....	13
Concertation des parties prenantes par l'Etat .....	13
Concertation du public.....	14
Que ressort-il des débats ?.....	15
Compte rendu des arguments entendus .....	15
Avis des garants sur le déroulement de la concertation .....	18
Le pilotage du projet par le MTE .....	18
L'intégration des garants CNDP dans le pilotage de la concertation .....	18
La communication .....	18
Les relations presse .....	18
La Médiation .....	19
La concertation Fontaine sur le raccordement .....	19
La concertation des parties prenantes par l'Etat.....	19
La concertation du public.....	19
Le suivi des recommandations de la CPDP par les garants .....	20
Le suivi des engagements du porteur de projet .....	20

Le suivi des demandes à la maîtrise d'ouvrage .....	20
<b>La suite de la concertation continue .....</b>	<b>21</b>
Les évolutions prévisibles du contexte .....	21
Le calendrier de l'année pour le projet .....	21
Concertation Fontaine sur le raccordement .....	21
Concertation continue.....	21
Médiation .....	21
<b>Préconisation des garants .....</b>	<b>22</b>
Prise en compte des préconisations du premier rapport intermédiaire.....	22
Préconisations nouvelles ou renouvelées .....	22
<b>Demandes de précision des garants .....</b>	<b>23</b>
Reprise de demandes de précision du premier rapport intermédiaire .....	23
<b>Liste des annexes.....</b>	<b>24</b>

## Préambule

A la suite du débat public sur les projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne mené du 20 juillet au 21 décembre 2020, le ministère de la Transition écologique a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice de suivre cette nouvelle phase de concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°2 des garants, couvrant la période du 2 juin 2022 au 1er juin 2023. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

### Les dates clés de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 22 novembre 2019 : la CNDP est saisie par le ministère de la Transition écologique et solidaire
- 20 juillet au 21 décembre 2020 : débat public mené par Laurent Pavard et sa Commission particulière du débat public (CPDP)
- 21 février 2021 : publication du compte rendu de la CPDP, de sa synthèse et du bilan de la présidente de la CNDP
- 21 mai 2021 : publication de la décision du porteur de projet, de la « contribution de RTE à la décision » et du « rapport post-débat du ministère de la Transition écologique établi conjointement avec la Région Bretagne et RTE »
- 2 juin 2021 : début de la concertation continue sous l'égide de Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice
- 2 juin 2022 : publication du 1er rapport intermédiaire
- 27 janvier 2023 : [autorisation](#) par la Commission européenne de l'aide d'Etat
- **2 juin 2023 : publication du 2è rapport intermédiaire**

### La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres par rapport au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garants font attention à la transparence, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation post, les garants s'assurent que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public sont bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics sont réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises sont transmises de manière intelligible et complète au public, puis font l'objet d'échanges.

Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet. La lettre de mission de Madame Chantal Jouanno, présidente de la CNDP aux garants de la concertation continue sur les projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne est datée du 11 juin 2021 et jointe en annexe.

# Fiche d'identité du projet

## Maitre d'ouvrage :

Ministère de la Transition écologique et Réseau de Transport d'Electricité en association étroite avec la Région Bretagne et en concertation avec la région Pays de la Loire.

## Contexte du projet :

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique de la France et notamment de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la [Programmation Pluriannuelle de l'Energie](#) (PPE), avec une forte implication de la Région Bretagne dans sa préparation, cette région connaissant un fort déficit de production par rapport à sa consommation.

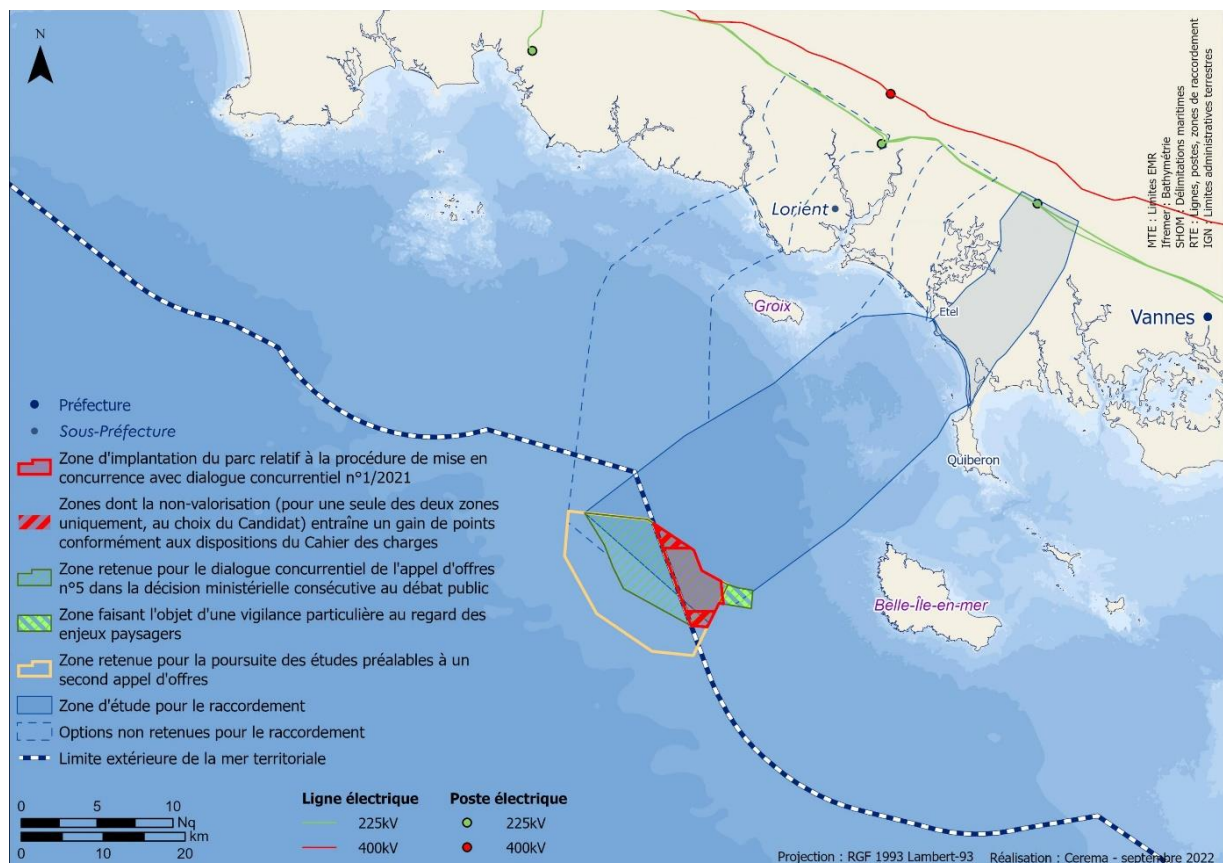
## Localisation du projet :

Les maîtres d'ouvrage souhaitent identifier deux zones : une de 200km<sup>2</sup> pour un premier projet, et une de 500km<sup>2</sup> pour prévoir un second projet d'éolien flottant, au sein d'une « macro-zone » située au large du littoral morbihannais, à distance des îles de Belle-Île et de Groix et de la presqu'île de Quiberon.

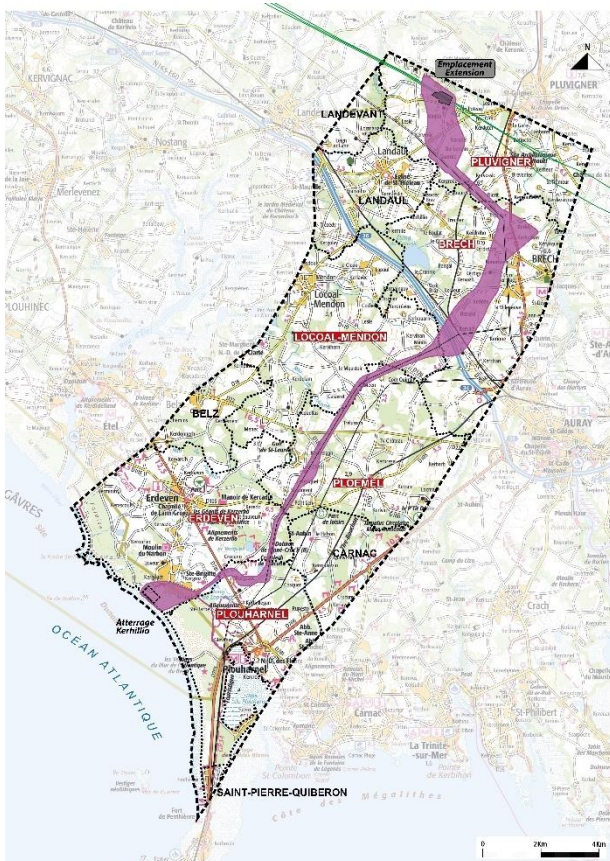
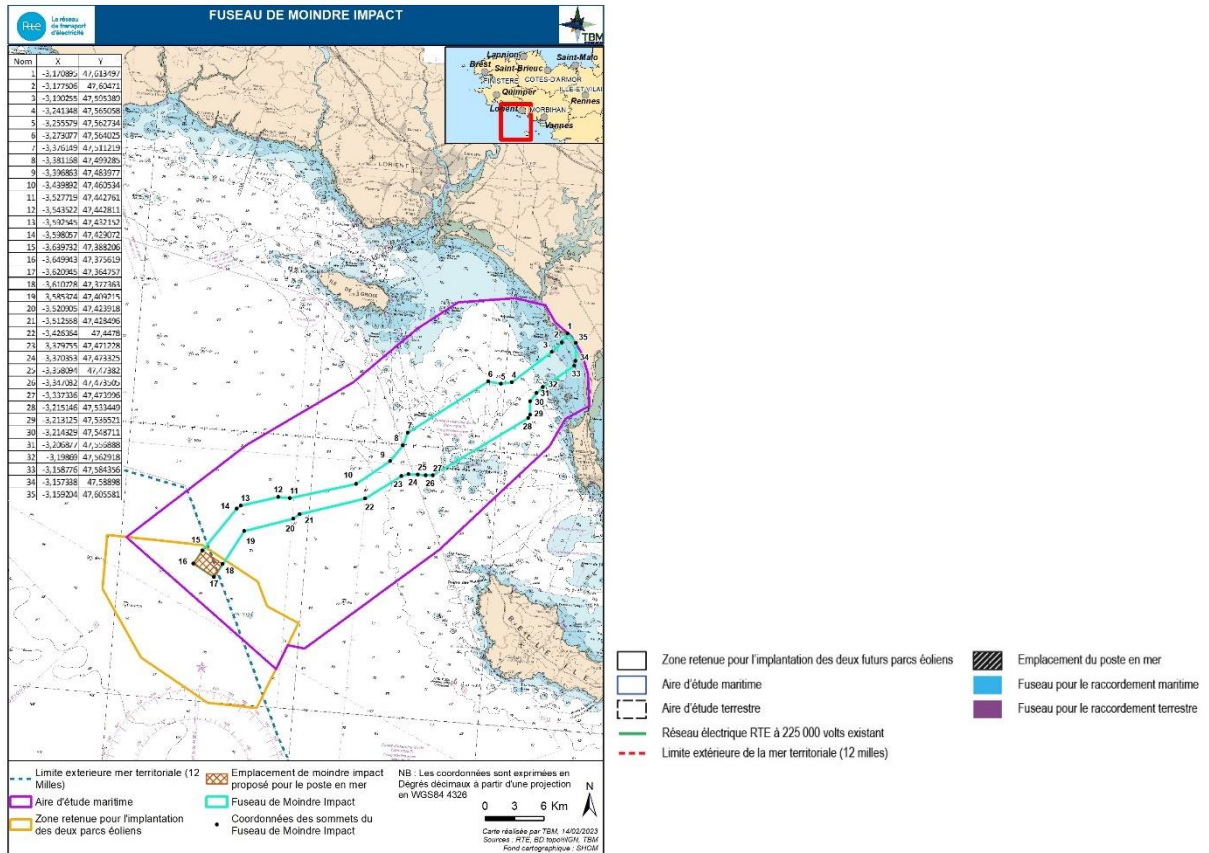
Deux précisions ont été apportées au cours de l'année :

- sur la **localisation du parc de 250 MW**, au cours d'une conférence de presse d'Agnès Pannier-Rumacher, ministre de la Transition énergétique et de Hervé Berville, secrétaire d'Etat chargé de la Mer, le 27 septembre 2022 ;
- sur le **fuseau de moindre impact** et les **emplacements des postes de raccordement en mer et à terre** suite à la seconde plénière de la concertation Fontaine tenue sous l'égide du préfet du Morbihan le 12 avril 2023.

La carte ci-dessous rend compte de la localisation du projet à date :



Les cartes ci-dessous reprennent pour leur part les conclusions de la plénière de concertation du 12 avril 2023 sur le fuseau de moindre impact pour le raccordement maritime et terrestre et pour les localisations des stations électrique en mer et à terre :



## Objectifs du projet selon la maîtrise d'ouvrage :

Les objectifs de la maîtrise d'ouvrage tels que définis dans le Dossier de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) et sa synthèse sont de deux ordres :

- **un objectif énergétique : contribuer à la transition écologique.** Plus précisément : contribuer à la « *réduction des émissions de gaz à effet de serre et [à la] diversification des sources de production d'électricité* » et dans le même temps contribuer à la « *réduction de la dépendance électrique de la région* » et « *aux enjeux de transition énergétique en Bretagne* » ;
- **un objectif économique : construire une filière d'avenir.** En effet, « *au niveau mondial, les perspectives de l'éolien flottant sont prometteuses* ». Par conséquent « *la France poursuit l'ambition de se positionner comme acteur pionnier* » pour « *l'industrie française en général et pour le Grand Ouest en particulier* ».

## Caractéristiques principales :

Le projet porte sur la construction de **deux parcs d'éoliennes flottantes** (« *un premier parc d'une puissance de 250 MW, puis un second d'une puissance allant jusqu'à 500 MW* ») « *ainsi que leur raccordement mutualisé, réalisé par RTE, au réseau public de transport d'électricité* ».

La technologie retenue est celle des éoliennes flottantes, « *pouvant être installées à plus grande distance des terres, comparativement aux éoliennes posées, et bénéficiant de vents à la fois plus forts et plus réguliers, améliorant leur capacité de production* ».

## Coût :

On peut estimer le coût total du projet **entre 1,8 et 2,1 milliards d'euros**, sur la base de la communication de la maîtrise d'ouvrage (600 à 700 millions d'euros pour le premier parc de 250 MW).

## Calendrier :

A la date d'achèvement de rédaction du présent rapport, le calendrier du projet prévoit pour le premier parc de 250 MW, objet de la présente concertation continue :

- la désignation du lauréat au second semestre 2023 ;
- un début des travaux en 2025 ;
- une mise en service du parc vers 2030.

En parallèle, le lancement de la mise en concurrence pour le 2<sup>e</sup> parc de 500 MW interviendrait au second semestre 2023 ou début 2024 et sa désignation début 2025.

## Périmètre de la mission des garants

La mission des garants sur les projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne a été caractérisée par un suivi en parallèle de deux concertations, à la fois sur le premier champ d'éoliennes, menée par le ministère de la Transition énergétique et sur le raccordement, menée par RTE, qui relève d'une autre approche, la [circulaire Fontaine](#).

### La concertation sur le parc éolien de 250 MW menée par le ministère de la Transition énergétique

#### Le cadre général des recommandations de la CPDP

Le tableau intégral des recommandations de la CPDP formalisé à l'issue du débat public de 2020 figure en annexe du présent document. Les modalités de son suivi par les garants sont détaillées dans la section du rapport relative à l'avis des garants sur le déroulement de la concertation.

#### Les engagements spécifiques du ministère de la Transition écologique relatifs au cahier des charges

Outre la décision de poursuivre le projet dans le cadre géographique exposé à la page 5 du présent document, le Ministère de la Transition écologique a pris un certain nombre d'engagements relatifs au cahier des charges du dialogue concurrentiel dans sa décision et dans le rapport post-débat l'accompagnant, qu'il a synthétisé comme suit lors des réunions publiques :

### L'État a pris des engagements clairs concernant la prise en compte des attentes exprimées pendant le débat public

#### Décision du 18 mai 2021



**Art 6.** « Les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence tiendront compte des contributions au débat public. Les lauréats reprendront à leur compte les engagements pris par l'État après le débat public et lors de la concertation post-débat qui va suivre conformément à l'article L. 121-14 du code de l'environnement. »

#### Rapport du ministère de la Transition écologique, de mai 2021, consécutif au débat public



« Tout au long du débat public, les participants ont pu faire de nombreuses recommandations sur les projets de parcs éoliens et leur raccordement, dont certaines ont directement guidé le choix de la zone soumise à l'appel d'offres et d'autres pourront être retraduites dans le cahier des charges de la procédure de dialogue concurrentiel. Elles sont présentées ci-dessous par enjeu. L'État s'engage à les étudier et en tenir compte dans la rédaction du cahier des charges lorsque cela est possible et pertinent »

#### Thématiques identifiées

Démantèlement

Biodiversité

Pêche

Paysage, patrimoine et tourisme

Développement territorial

3. Les prochaines étapes du projet

26

### La concertation Fontaine sur le raccordement

Une des spécificités des projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne consiste en le fait que le raccordement au réseau électrique serait mutualisé entre les deux projets de parcs éoliens.

La concertation spécifique liée au raccordement dispose de son propre régime juridique défini par la « [Circulaire Fontaine](#) », mais le raccordement étant constitutif du projet il n'aurait pas été cohérent de ne pas suivre ces travaux.

Dans le contexte d'un relatif anachronisme de la circulaire Fontaine, qui ne prévoit pas la concertation avec le grand public alors que la mission de la CNDP est précisément d'associer tous les publics, les garants ont donc demandé et obtenu de pouvoir assister aux réunions organisées par RTE.



# Evolution du contexte du projet

## Contexte géopolitique

La guerre en Ukraine, les tensions sur les énergies fossiles qu'elle a contribué à accroître et l'indisponibilité d'une part importante du parc nucléaire français ont induit au cours de la période une hausse spectaculaire des prix du gaz, de l'électricité et des carburants, conduisant le gouvernement à prendre des mesures d'adaptation (bouclier tarifaire, chèque énergie) pour la population.

Les questions énergétiques ont cessé d'être seulement des questions de préférence technique et/ou environnementale pour devenir des questions vitales pour nos concitoyens pour des raisons principalement de coût, la question n'étant plus de savoir si le seuil de rentabilité de l'éolien flottant se situait à 80, 120 € du MWh ou plus mais de savoir comment allaient faire les Français pour passer l'hiver et payer leurs factures d'électricité.

En outre, dans un contexte de remplacement toujours croissant des énergies carbonées par l'électricité, la sensibilité au prix de cette dernière énergie s'en est trouvée logiquement accrue sur la durée et non pas seulement conjoncturellement.

Au-delà, comme l'ont montré les incertitudes des citoyens comme du gouvernement sur la possibilité de passer l'hiver 2022-2023 sans coupures électriques, le sujet a pris en outre une autre dimension, celle de la garantie d'un accès en continu à l'électricité et par conséquent de l'autonomie énergétique de la France et de l'Europe et non plus de la seule Bretagne.

Ces évolutions du contexte montrent une fois de plus que dans le temps souvent long du déploiement d'un projet, les données peuvent changer jusqu'à impacter les termes mêmes du débat. Si besoin était, ce facteur justifierait donc à lui seul la notion de concertation continue.

A titre d'exemples sur le changement des termes du débat lié à l'évolution du contexte, on a pu lire ou entendre sur cette période :

- que la plupart des énergies renouvelables étaient désormais dès aujourd'hui rentables,<sup>1</sup>
- que le nucléaire français confronté à ses problèmes de corrosion sous contrainte était devenu une énergie intermittente<sup>2</sup>,
- qu'il coûtait aujourd'hui plus cher à produire que l'éolien<sup>3</sup>.

## Contexte politique

- Le gouvernement mis en place suite aux élections présidentielle et législative de 2022 a eu un impact sur **l'organisation de la maîtrise d'ouvrage** avec une scission de l'ancien ministère en un ministère de la Transition énergétique et un ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. La mer a également perdu son statut de ministère pour laisser la place à un secrétariat d'Etat.
- En outre la **planification écologique**, placée sous l'autorité directe de la première ministre, a été définie comme un axe majeur du mandat.

---

<sup>1</sup> <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/la-crise-de-l-energie-offre-un-modele-economique-a-l-eolien-914276.html>

<sup>2</sup> <https://www.gazettenucleaire.org/2021/295/l-energie-nucleaire-est-une-energie-intermittente.html>

<sup>3</sup> <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/le-solaire-et-l-eolien-ont-attire-15-fois-plus-d-investissements-que-le-nucleaire-en-2021-935551.html>

- La **loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables** a été adoptée le 7 février 2023 par le Parlement. Elle prévoit la mise en place de 50 parcs éoliens en mer pour une production de 40 GW, ainsi qu'un certain nombre de « simplifications administratives ».
  - Pour sa part, la **loi sur l'accélération du nucléaire** a été adoptée le 24 janvier 2023. Suite à un vote en commission puis en plénière au Sénat le 23 janvier 2023 de plusieurs amendements, la limitation à 50% de la part du nucléaire dans le mix énergétique français en 2035 a été levée ainsi que le plafond de 63,2 GW de la puissance installée totale.
  - Une concertation *ad hoc* du public sur la **programmation pluriannuelle de l'énergie** est également prévue. Dans la mesure du possible, elle est censée prendre en compte simultanément :
    - la [concertation publique sur le mix énergétique de demain](#) tenue entre le 20 octobre 2022 et le 18 janvier 2023 ;
    - le [débat public sur le « programme nouveaux réacteurs nucléaires et projet de deux réacteurs EPR2 à Penly<sup>4</sup> »](#) ;
    - la loi sur l'accélération du nucléaire précitée ;
    - les décisions du [Conseil de politique nucléaire](#) du 3 février 2023, présidé par le Chef de l'Etat, qui prévoient notamment
      - la construction de six nouveaux réacteurs de type EPR2 avec l'objectif des premières mises en service d'ici 2035, impliquant notamment la réduction des délais de certaines procédures administratives afin de sécuriser le calendrier de leur mise en œuvre,
      - le lancement d'études permettant de préparer la prolongation de la durée de vie des centrales existantes à 60 ans et au-delà,
      - le développement de programmes de petits réacteurs modulaires (SMR) et de réacteurs innovants (AMR) ;
- tout en respectant les pouvoirs délibératifs du parlement.
- En dernier lieu, sur saisine des ministères de la Transition écologique, de la Transition énergétique et du secrétariat d'Etat à la Mer, la CNDP a décidé lors de sa réunion plénière du 5 avril 2023 d'organiser un **débat sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et sur la planification de l'éolien en mer**. Ce débat ne sera pas sans incidence sur le projet sud Bretagne dans la mesure où il reposera des questions déjà débattues lors du débat, à commencer par celles de l'éloignement des parcs et de l'agrandissement des parcs en projet.

---

<sup>4</sup> [PenlyEPR-Compte-rendu.pdf \(debatpublic.fr\)](#)

## Actualités liées au projet et évolutions

### Actualités concernant le champ d'éoliennes de 250 MW

#### La localisation précise du parc

Par [communiqué de presse en date du 27 septembre 2022](#), Agnès Pannier-Rumacher, ministre de la Transition énergétique et Hervé Berville, secrétaire d'Etat chargé de la Mer, ont annoncé la localisation du parc dans la partie Est de la zone retenue pour l'appel d'offres, située dans le domaine public maritime (*cf.* carte *supra*, dans la fiche d'identité du projet).

Les candidats ont en outre été incités à minimiser l'emprise finale du parc par l'introduction dans le cahier des charges d'un nouveau critère de notation. La localisation du parc a été intégrée au cahier des charges de l'appel d'offres soumis à avis de la Commission de régulation de l'énergie puis publié.

#### Le cahier des charges

La Commission européenne a [autorisé](#) le 27 janvier 2023 l'aide d'Etat liée au projet.

A date d'achèvement de rédaction du présent document, l'avis de la CRE et la publication du cahier des charges de l'appel d'offres n'ont toujours pas été publiés.

#### Le déroulement des études

L'état initial de l'environnement et l'état d'avancement des campagnes techniques en mer ont été présentés lors des réunions du groupe technique Energies marines renouvelables de la Conférence Régionale Mer Littoral des **17 novembre 2022 et 14 mars** à Rennes et en visioconférence.

Les études sont disponibles dans la [partie « études » du site éoliennesenmer.fr](#).

### Actualités concernant le raccordement

La deuxième « plénière de la concertation Fontaine » s'est tenue le 12 avril 2023 à Vannes. Elle a permis de définir les fuseaux de moindre impact et les localisations des stations de raccordement en mer et à terre.

### Actualités concernant la recherche scientifique

L'Observatoire de l'Eolien en Mer annoncé par le premier ministre à l'été 2021 a été mis en place avec une réunion inaugurale qui s'est tenue le 29 avril 2022, suivie d'une première réunion de ce Conseil (le 12 décembre 2022) et de l'assemblée des parties prenantes (le 12 janvier 2023).

14,5 M€ ont été programmés en 2022 dont 10 M€ pour la seule étude Migratline (apport d'éléments de connaissance sur l'avifaune terrestre et marine et les chiroptères à l'échelle de l'atlantique nord-est).

Une étude sur les retours d'expériences des parcs éoliens en mer (posés et flottants) étrangers en ce qui concerne les impacts environnementaux de ces installations est également prévue.

# Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

La maîtrise d'ouvrage a réalisé deux bilans sur les actions de communication et de médiation. Ces deux documents sont disponibles en annexe et repris en partie ci-dessous et dans la partie avis des garants.

## Communication

**Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne**

L'État s'est engagé à développer ses sources d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le large du sud de la Bretagne s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui fixe les priorités de la France en matière d'énergie. Elle prévoit qu'entre 5,5 GWh et 3,5 GWh d'installations éoliennes en mer soient en service en 2028, ce qui représentera l'équivalent en électricité de la consommation de 2 millions d'habitants.

**Pourquoi le sud de la Bretagne est-il une zone propice pour accueillir un parc éolien flottant ?**

- Un potentiel économique
- Des atouts naturels
- Des infrastructures existantes

Le filon éolien flottant est aujourd'hui au stade de développement pré-commercial. La PPE prévoit la désignation en 2023 du lauréat pour le premier parc commercial français d'éoliennes flottantes d'une puissance de 250 MW au sud de la Bretagne. Ce premier parc permettra en partie de tirer profit des expériences menées dans la ferme pilote de Grouha-Bellefleur. Un second parc, d'une puissance pouvant aller jusqu'à 500 MW, pourra s'appuyer sur les enseignements tirés du premier et ainsi proposer un tarif d'achat de l'électricité plus attractif, la technologie ayant évolué et gagné en maturité, réduisant les risques et abais les coûts. Il s'agit d'une accélération significative du rythme de développement des énergies renouvelables. La France peut concrètement accélérer sa transition énergétique et structurer une filière industrielle qui peut se placer dès à présent en tête d'un marché mondial.

**Les principales caractéristiques du projet**

TECHNOLOGIE ÉOLIEN FLOTTANT	PUISSANCE 250 MW (1000 turbines)	requerra la construction en éolénésie de
SUPERFICIE ~50 KM²	15 et 20 ÉOLIENNES	~ 450 000 habitants
Dureté d'exploitation du parc estimé environ 25 et 35 ans		Coût estimé d'un projet éolien en mer (tenant pour 250 MW (hors raccordement) entre 25 et 35 ans
Coût estimé d'un projet éolien en mer (tenant pour 250 MW (hors raccordement) entre 25 et 35 ans		€ 2000 à 3000 (hors 7000€ de transport d'électricité)

### « Print » :

En partenariat avec l'agglomération de Lorient, la maîtrise d'ouvrage a diffusé dans le réseau de bus de l'agglomération une **affiche** de dimension A3 du 12 au 27 juillet 2022 puis du 18 au 31 octobre 2022. A la demande des garants, la mission de la CNDP y était rappelée.

Dans la foulée (juillet 2022) une **plaquette** du projet en 4 pages a été éditée, toujours avec mention de la CNDP et des garants.

**Éoliennes en mer au sud de la Bretagne**

TECHNOLOGIE ÉOLIEN FLOTTANT

PUISSANCE 250 MW (1000 turbines)

SUPERFICIE ~50 KM²

15 et 20 ÉOLIENNES

Cet été, les études environnementales, techniques et paysagères se poursuivent en mer et à terre pour la partie parc et son raccordement au réseau d'électricité.

Découvrez tous les enjeux pris en compte et suivez nos actualités sur notre site [eoliennesenmer.fr](https://eoliennesenmer.fr)

Pour recevoir la lettre d'information numérique des garants de la concertation

Une campagne d'affichage a également été réalisée sur la passerelle piétonne de la gare ferroviaire de Lorient du 2 août au 30 septembre (période du Festival interceltique).

## Numérique

Le Ministère a remis à jour en juillet 2022, sur un format raccourci et adapté aux réseaux sociaux le « **motion design** » de présentation du projet, accessible en [accueil de la page du débat](#) sur le site du ministère.

Ce motion design est diffusé dans 5 offices du tourisme, dans les gares maritimes et sur les liaisons avec les îles ainsi qu'à l'occasion des matchs de foot du Stade Lorientais à Lorient (capacité de 18 100 spectateurs), comme l'avaient demandé les garants. Un **flyer** a été édité à cette occasion et diffusé à 2000 exemplaires lors du match Lorient-PSG du 6 novembre 2022.

Les statistiques de fréquentation du site [eoliennesenmer.fr](https://eoliennesenmer.fr) sont exposées dans la partie avis des garants.

**Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne**

Bulletin d'information n°5 (juillet 2022)

Le projet d'éoliennes flottantes au large du sud de la Bretagne se poursuit. Les campagnes éditoriales techniques et environnementales se déroulent sur la zone du parc et de son raccordement afin de garantir le bon déroulement de ces campagnes sans impacter les usagers. L'État assure la coordination des activités en mer en étroite relation avec les comités de pêches.

La concertation se poursuit également. L'État était présent au Festival Lorient Océan du 2 au 10 juillet pour présenter les énergies marines renouvelables et le projet. Vous pouvez également nous retrouver en action en partenariat avec la maison de la mer au forum éolien flottant de la filière de la science et sur le site internet <https://eoliennesenmer.fr>.

**Sommaire**

- Principes des campagnes d'infos en mer cet été 2
- Principes au Festival Lorient Océan 4
- Rapport intermédiaire des garants 4

**Le calendrier du projet**

Mai 2021 : Début de la concertation publique

été 2022 : Publication de la concertation publique

été 2023 : Début de la construction

été 2025 : Mise en service

2025-2030 : Exploitation du parc

## Newsletters

3 numéros du billet d'information de la maîtrise d'ouvrage sont parus sur la période (les numéros 5, 6 et 7).

## Réseaux sociaux :

La DREAL a également initié une utilisation des réseaux sociaux, comme l'avaient demandé les garants dans leur premier rapport intermédiaire, afin de toucher de nouveaux publics. Pour l'instant seul LinkedIn a été concerné (9 publications).

Eric Fisse - Abonné  
Directeur | DREAL de Bretagne | environnement aménagement logement  
1 sem. • Modifier

Le projet d'éoliennes flottantes au large du sud de la Bretagne avance ! Retrouvez toutes les informations relatives au projet sur [eoliennesenmer.fr](https://eoliennesenmer.fr)  
<https://lnkd.in/gA7eVm5>

#eoliennesenmer #energie #climat  
#drealbretagne #transitionenergetique

LE PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE AVANCE

## Expositions



L'exposition « *Energies marines, la Bretagne à pleine puissance* » conçue en 2019 par la Région Bretagne puis adaptée et actualisée pour l'AO5 avec l'aide de la Direction départementale des territoires et de la Mer du Morbihan, de Lorient Agglomération et de RTE a été visible à la [Médiathèque François Mitterrand de Lorient](#) du 16 septembre au 22 octobre 2022.

Deux **visites commentées** en présence de la maîtrise d'ouvrage du projet (DREAL Bretagne et RTE) se sont tenues ainsi que deux **ateliers** sur les énergies marines animés par la Maison de la Mer.

L'exposition a été de nouveau visible à la [Cité de la Voile](#) de Lorient du 19 octobre au 15 novembre 2022. Un millier de visiteurs se sont intéressés à l'exposition et 90 scolaires environ ont été sensibilisés par la Maison de la Mer.

Elle était présente du 24 novembre 2022 au 8 mars 2023 au collège de Brizeux à destination des scolaires et de leurs parents, puis à « La Glacière » à Etel à partir du 8 mars 2023 (Ouverture les samedis et dimanches, 1700 visiteurs à fin avril).

## Médiation

Comme le souhaitent les garants CNDP et à la demande de la maîtrise d'ouvrage, les actions de médiation de la [Maison de la Mer](#) se sont poursuivies :

- du 8 au 10 juillet au festival maritime Lorient Océan ;
- du 16 septembre au 12 octobre à la [Médiathèque François Mitterrand de Lorient](#) ;
- du 14 au 17 octobre à la Fête de la science à Lorient ;
- du 19 octobre au 15 novembre 2022 à la [Cité de la Voile](#) de Lorient ;
- du 1<sup>er</sup> avril au 29 mai 2023 à la glacière municipale d'Etel.

## Actions à destination des scolaires

### Forum : « Les défis scientifiques d'un parc d'éoliennes flottantes »

En partenariat avec les services de l'Etat et le lycée Dupuy de Lôme de Lorient, l'Espace des sciences/Maison de la Mer a organisé le **17 octobre** un **forum** pour illustrer comment les professionnels et scientifiques affrontent les problématiques soulevées par l'installation d'un parc d'éoliennes flottantes.

Un ensemble d'opérations ont été également organisées au collège de Brizeux en accompagnement de l'exposition « *Energies marines, la Bretagne à pleine puissance* » et à partir du mois de mars à Etel en liaison avec le Lycée maritime.

Au total, aux 500 élèves touchés par ces interventions en 2022 se rajoutent en 2023 512 élèves au 15 avril, au cours de 19 interventions (11 en primaire, 8 en collège).

## Actions à destination des publics en insertion



Dans le cadre de la journée « *PRO BREIZH 29* » du 22 septembre 2022, Bretagne Pôle Naval a organisé avec l'aide d'associations locales d'insertion une

journée « *Journée immersion aux métiers de la mer* » s'inscrivant dans le cadre de la préparation de la construction du parc maritime éolien flottant au sud de la Bretagne. 70 personnes environ étaient présentes à cette réunion qui s'est tenu sur le polder de Brest dans les locaux servant à l'équipement des mâts d'éoliennes destinés au parc de Saint-Brieuc.

## Concertation Fontaine sur le raccordement

RTE a poursuivi ses réunions avec les parties prenantes avec notamment la Communauté de communes Auray Quiberon, l'association Mégalithes de Bretagne, FNE...

Les garants, systématiquement invités, ont pu se rendre à cinq d'entre elles dont les deux plénières de concertation.

## Concertation des parties prenantes par l'Etat



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne** Octobre 2022

**Campagnes techniques *in situ***  
Géotechnique grande profondeur

**Détermination de la nature et de la dureté des roches**

L'État et RTE réalisent les campagnes techniques de dérisquage et les campagnes d'évaluation de l'état initial de l'environnement sur la zone du projet. La campagne géotechnique grande profondeur doit reprendre début novembre. Cette campagne consiste à réaliser des sondages au géodimètre statique (CPT) et des échantillonnages (SAMP) afin de déterminer la nature et la dureté des roches. La première phase de cette campagne s'est déroulée avec succès l'été dernier sur l'aire d'étude du raccordement en mer et sur celle du parc en domaine public maritime.

**Première campagne du 13 juillet au 25 septembre 2022**

- 10 sondages réalisés (4 CPT et 5 SAMP pour le parc) ;
- 24 à 36 heures pour un forage de 20 m ;
- L'équivalent de 19 jours de veille météorologique ;
- Planning prévisionnel établi à 24, 48 et 72 heures ;
- Suivi ROV de la remise en suspension des sédiments lors d'essais de forage. La campagne de suivi a permis de collecter des images vidéo de la turbidité ambiante ainsi que des images de la structure posée sur le fond ;
- Des réunions hebdomadaires de coordination État / CDP-MEM 29 et 56 / Géocoup, des échanges par messagerie instantanée et des mails d'information hebdomadaires par les CDPMEM aux pêcheurs professionnels ont permis que la campagne se déroule de bonnes conditions pour l'ensemble des usagers.

Une réunion de concertation avec les pêcheurs du Finistère et du Morbihan dont l'objectif était d'échanger sur la mise en œuvre des campagnes techniques s'est tenue le **4 juillet 2022**.

Les campagnes géotechniques effectuées à l'été ont fait l'objet d'une communication adaptée et d'une concertation avec les pêcheurs et leurs représentants (image ci-contre).

L'Etat et la Région et Lorient agglomération ont co-organisé une table ronde « *Eoliennes offshore, vents favorables pour les ports français ?* » à l'occasion des [Assises du Port du Futur](#) les 4 et 5 octobre 2022.

Une réunion du groupe technique énergies marines renouvelables de la Conférence Régionale Mer Littoral s'est tenue le 17 novembre 2022. Les garants ont demandé la mise en ligne des diaporamas et des comptes rendus des réunions de cette instance sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr).

## Concertation du public

Demandées par les garants dès le mois de juin 2022 et envisagées à l'origine au mois d'octobre, les réunions de concertation du public ont vu leur programmation conditionnée par l'Etat à la remise par la Commission de régulation de l'énergie de son avis sur le dossier de consultation de l'appel d'offre. Les garants ont regretté cette corrélation qui n'a eu d'autre effet que d'en retarder la tenue de 9 mois.

Au final, la deuxième année de concertation continue se révèle être une année blanche en termes de réunion de concertation du grand public.

Les prochaines réunions sont planifiées les :

- 15 juin à Lorient ;
- 20 juin à Groix ;
- 26 juin à Belle-Île
- 27 juin à Erdeven.

# Que ressort-il des débats ?

## Compte rendu des arguments entendus

En l'absence de réunion publique, les garants ont constitué un corpus réduit de 18 propos argumentés sur la base des mails et courriers reçus, codés ensuite avec la grille de mots clés déjà utilisée pour le premier rapport, se donnant pour objectif de rendre compte de l'intégralité des arguments :

- a) **Alternatives**
- b) **Efficacité**
- c) Conséquences positives espérées : **sécurisation** de l'approvisionnement électrique, **impact économique, fiscalité**
- d) Crainte de conséquences négatives : **sécurité**, cohabitation des **usages, bruit, environnement, impact paysager, conséquences sociales**,
- e) **Modalités** du projet

### a) La question des alternatives

La question d'une alternative à la solution proposée par la ministre en termes de **localisation** (plus loin) continue d'être posée, notamment en ce qui concerne la

*« faisabilité technique et le coût d'un raccordement du futur parc d'éoliennes flottantes en courant continu »* (Horizons groisillons),

même s'il se trouve à l'opposé un citoyen qui remarque :

*« un changement notable d'attitude parmi mes interlocuteurs parce que la réponse à la question : que proposer à la place des éoliennes ? n'est pas évidente, c'est un choix cornélien ».*

### b) La question de l'efficacité

Cette question est moins prégnante que dans les phases précédentes, mais la question du retrait de Shell du dossier Eolfi interpelle toutefois un citoyen pour qui :

*« Malgré tous vos efforts pour nous convaincre de l'efficacité de l'éolien en mer [...] le retrait du projet de Naval Group Technip puis maintenant Shell, semble montrer que ce n'est pas viable ».*

### c) Conséquences positives espérées :

Même si les promoteurs de l'éolien en mer s'expriment moins que leur détracteurs, l'argument de la **sécurisation** de l'approvisionnement en électricité, déjà utilisé par le passé, continue de prospérer, même chez les acteurs opposés à la solution de raccordement qui a été choisie :

*« Ce parc est indispensable à la Bretagne, très déficitaire en production énergétique. Nous avons le savoir-faire, les industries les ports... les zones infralittorales marines Natura 2000, sont préservées ».* (une citoyenne).

Il en est de même pour celui de la **décarbonisation** de la production d'énergie :

*« D'une manière générale, je suis pour l'installation des éoliennes en mer, pour garantir la production énergétique propre ».* (un citoyen)



#### d) Crainte de conséquences négatives :

Comme par le passé, c'est l'argument de la **visibilité** des éoliennes qui revient le plus souvent et de façon la plus marquée :

*« Nous sommes favorables aux éoliennes flottantes, mais nous ne voulons pas que nos paysages marins soient irrémédiablement gâchés par ces monstres d'acier et nous savons que ces éoliennes peuvent être installées au large, hors de vue de nos côtes insulaires ». (Fédération associations protection baie de Quiberon) ;*

même si l'on trouve un avis contraire particulièrement argumenté d'un citoyen particulièrement concerné (habitant la côte de Quiberon) :

*« J'ai noté dans un tableur, trois fois par jour des éléments sur le temps et la visibilité. 833 mesures sur 273 jours (...) 3 fois par jour, 9h, 13h 19h (...). La météo : Pluie, Beau et nuageux. La visibilité : Voilée, non ou oui. Après un an, il ressort que pour 61 % du temps on ne verra pas Groix car la visibilité est bouchée ou voilée et donc on ne verra pas les éoliennes non plus. (...) faire de la vue sur les éoliennes un argument majeur de la contestation du projet est donc majoritairement faux » ;*

mais les arguments environnementaux continuent à être avancés que ce soit de façon globale :

*« à ce jour, nous constatons avec regret que les décisions sont encore prises en favorisant les usages économiques (pêche professionnelle) et militaires par rapport aux objectifs de protection » (FNE)*

Ou de façon plus spécifique en ce qui concerne la biodiversité marine :

*« Il est indispensable que les élus du département se positionnent rapidement pour un emplacement respectueux de la biodiversité (contrairement à l'emplacement actuellement proposé, situé sur un plateau rocheux qui est une zone de reproduction des poissons) » (Fédération associations protection baie de Quiberon) ;*

ou terrestre :

*« Je reste scientifiquement atterrée que l'on fasse arriver cette production sur le système dunaire majeur de l'atlantique breton protégé Natura 2000, sensible à divers points de vue ». (Écologiste scientifique des milieux marins).*

#### e) Modalités du projet :

En réaction à la première « plénière de la concertation Fontaine », la question de l'alternative au choix qui a été fait de la zone « Auray-Quiberon » pour le **raccordement** fait son entrée dans les débats, que ce soit via des acteurs constitués comme la Fédération nationale de l'environnement, qui souhaite :

*« qu'avant toute décision définitive, des études in situ soient menées pour améliorer la connaissance des milieux terrestre et maritime impactés par les deux zones retenues à ce jour : les zones A et C »,*

*ou par une écologiste scientifique des milieux marins, pour qui :*

*« RTE s'entête à placer l'arrivée continentale de cette production sur un site dunaire majeur, celui du site Gâvres Quiberon. Ceci est très regrettable. [...] Cela reste des sites dunaires, inclus dans un site protégé NATURA 2000. [...] D'autres alternatives sont possibles. Ne pas oublier que fin 2021, fin du débat public, 3 voies d'accès continentales, A BC, restaient en lice ».*

Plus globalement c'est le processus de concertation lui-même qui est mis en cause par certains élus :

*« [...] pour être acceptable, aurait-il fallu qu'une démonstration partagée permette d'évacuer préalablement les autres scénarios. Ce débat ne saurait être pollué par la question du versement d'une compensation des nuisances provoquées par les éoliennes. L'implantation au-delà de la Mer Territoriale, dans la Zone Economique Exclusive, est une nécessité, dès lors que cet éloignement annulerait l'impact paysager pour l'île. N'est-ce pas d'ailleurs tout l'intérêt de la technologie flottante ?*

... les 4 maires de Belle-Ile-en-Mer demandent aujourd'hui avec insistance au gouvernement de revoir sa décision et de travailler en dialogue à une localisation significativement plus éloignée de l'île ». (Motion de la Communauté de communes de Belle-Île).

En complément des arguments ci-dessus, les garants ont également pu constater :

- une **structuration des associations « patrimoniales »** avec un discours centré sur l'impact visuel des éoliennes, autour de 4 pôles (« *Fédération des associations de protection de la baie de Quiberon et du grand site dunaire* », « *Union Belle-Îloise pour l'environnement et le développement* », « *Horizon Groisillon* », « *Les gardiens du large* ») ;
- la montée en puissance de **l'argument « localisation alternative »** à 50 km des côtes en **courant continu**, alimenté par l'annonce d'une cinquantaine de parcs d'une production de 40 GW dans le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelable ;
- la **non acceptation par FNE**, qui aurait préféré les sites plus artificialisés de la zone lorientaise, de la **zone d'atterrage** retenue par le préfet suite à la plénière de concertation de 2022. Les garants ont été mis en copie à ce sujet d'un courrier au préfet et de la réponse de ce dernier.

# Avis des garants sur le déroulement de la concertation

## Le pilotage du projet par le MTE

La seconde année de concertation continue a coïncidé avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice de projet à la DREAL. Le souhait exprimé par les garants CNDP d'une stabilisation de cette fonction a donc été exaucé, ce qui a permis une dynamisation et une inscription dans la durée des actions de communication et de concertation.

## L'intégration des garants CNDP dans le pilotage de la concertation

Les réunions entre la maîtrise d'ouvrage et les garants ont continué comme souhaité à se tenir de façon régulière tous les 15 jours. Elles ont permis d'orienter, lorsque cela était nécessaire, les dispositifs de concertation continue en direction du public, t compris pour les publics les plus éloignés des pratiques de la démocratie participative, même si un un travail important reste à faire sur ce dernier point.

## La communication

Suite à une suggestion des garants, le partenariat avec le FC de Lorient a permis de diffuser lors de 14 matchs tenus au stade du Moustoir le « *motion design* » du projet à 4 reprises par match, avec une moyenne de 15 000 spectateurs, ce qui a fait de ce canal le canal de communication ayant permis de toucher le plus grand nombre de personnes, qui plus est a priori peu sensibilisées au projet.

Par ailleurs, la **concertation continue a été assez systématiquement mentionnée dans différents outils** de communication (affiches du réseau de bus de Lorient agglomération, plaquette du débat, communiqué de presse du 27 septembre 2022...), avec lien vers le QR code d'abonnement à la lettre des garants, ce qui a été apprécié.

Le **site eoliennesenmer.fr**, qui présente des informations sur l'éolien en mer de manière générale et sur tous les projets de parcs éoliens en mer, a reçu 68 039 visites du 2 juin 2022 au 2 mai 2023 (11 mois). Avec 9627 visites, la page « Sud Bretagne » représente 14 % de ce total, et plus du quart (56 308/209 021, soit 27 %) des pages vues.

Le **bulletin d'information du porteur de projet** (3 lettres en un an) reste de diffusion modeste (171 abonnés) même s'il sert également de support distribué lors des réunions en présence de la maîtrise d'ouvrage.

La **lettre de diffusion de la Région Bretagne** ne semble avoir été utilisée qu'une seule fois au cours de la période.

La **lettre des garants** (6 numéros envoyés à plus de 1100 abonnés et un taux d'ouverture de près de 40% en moyenne) continue dans ce texte à jouer un rôle important dans la communication la concertation et pour la visibilité de la CNDP.

## Les relations presse

Sur la lancée de bons résultats la première année, les retours presse, au rythme d'un article hebdomadaire (51 articles dont 5 mentionnant la CNDP, cf. annexes), ont encore progressé, suppléant en quelque sorte l'absence de réunion d'information vis-à-vis du grand public.

## La Médiation



Le bilan établi par la Maison de la Mer/Espace des sciences pour la 1ère édition de Lorient Océans (juillet 2022), s'élève à 190 personnes sensibilisées aux EMR et au projet AO5.

Plusieurs centaines de visiteurs ont pu voir l'exposition « Energies marines, la Bretagne à pleine puissance » à la Médiathèque de Lorient du 16 septembre au 12 octobre. Certains ont participé aux visites commentées par la maîtrise d'ouvrage (une trentaine environ) ou aux ateliers organisés par la Maison de la Mer.

L'exposition était également visible du 19 octobre au 15 novembre 2022 à la Cité de la Voile, avec un renfort de communication dans le réseau de bus de Lorient agglomération et sur les liaisons maritimes avec les îles.

En fin de période, le transfert de l'exposition à la Glacière d'Étel a permis de toucher 1700 visiteurs à la date du 16 avril (5000 prévus à fin mai).

Plusieurs actions de médiation ont été également menées à l'occasion de la fête de la science, dont un [stand-atelier](#) « Energies marines renouvelables ». Elles

ont permis de toucher 45 classes (950 lycéens) les 13 et 14 octobre, 2300 visiteurs les 15 et 16 octobre, 127 lycéens au cours [d'ateliers organisés en partenariat avec les services de l'Etat et le lycée Dupuy de Lôme](#) et une quarantaine de personnes lors d'une conférence tenue le même jour.

## La concertation Fontaine sur le raccordement

Les garants regrettent que le cadre juridique actuel de cette concertation (circulaire Fontaine) tienne à l'écart le grand public.

## La concertation des parties prenantes par l'Etat

Les garants ont été bien associés aux réunions organisées par l'Etat avec les parties prenantes, ce qui a contribué à leur suivi des sujets et enjeux faisant débat.

## La concertation du public

Comme pour la première série de réunions, la deuxième série, initialement envisagée à l'automne a été tellement longue à se mettre en place qu'elle est finalement programmée pour le mois de juin. Les arguments entendus pour expliquer les glissements successifs du calendrier (notamment attente de la publication du cahier des charges par la Commission de régulation de l'énergie) n'ont pas convaincu les garants.

## Le suivi des recommandations de la CPDP par les garants

Les garants ont continué à suivre la mise en œuvre des recommandations de la CPDP par la maîtrise d'ouvrage et à en rendre compte dans leur lettre d'information. Le niveau de cette mise en œuvre peut être estimé à 77,5% (à comparer aux 72,5% de l'an dernier), les évolutions ayant concerné la mise en place de l'Observatoire de l'éolien en mer.

Au final, le suivi des recommandations peut être présenté sous la forme synthétique suivante :

### Synthèse suivi des recommandations de la CPDP

	Code couleur
Prix cible de rachat de l'électricité	Recommandation prise en compte
Statut juridique des parcs	Recommandation partiellement prise en compte
Régime fiscal ZEE	
Transition énergétique	
Sécurisation du réseau électrique breton	
Etudes environnementales	
Gouvernance du projet	
Cahier des charges	
Localisation des parcs	

Le détail du suivi par les garants figure dans le tableau joint en annexe.

## Le suivi des engagements du porteur de projet

La maîtrise d'ouvrage n'a pas pris d'engagements autres dans la décision de la ministre que la poursuite du projet et les réponses aux recommandations de la CPDP, sinon d'être à l'écoute du public sur le cahier des charges en ce qui concerne notamment la prise en compte des impacts économiques et environnementaux du projet.

A cet égard, les critères de choix du lauréat tel qu'il est possible de les comprendre à la lecture de l'autorisation par la Commission européenne de l'aide d'Etat (faute de publication à date du cahier des charges), déçoivent : alors qu'il semblait possible d'envisager il y a un an une pondération totale de critères hors prix de 30 %, cette pondération est ramenée au final à 25%. Dans le même temps, l'Allemagne publie un appel d'offres avec 40% de critères hors prix, avec certes un système de sélection différent mais dans le même cadre juridique européen.

Cet écart interroge donc sur le mode de sélection français des candidats. Le ministère semble en être conscient puisqu'il a lancé sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr) une concertation sur les « *procédures et soutiens publics* » en ce qui concerne l'éolien en mer.

## Le suivi des demandes à la maîtrise d'ouvrage

8 questions complémentaires à la maîtrise d'ouvrage ont été posées ou relayées par les garants sur la période ce qui porte le total depuis le début de la mission à 33. A ce jour, 29 ont reçu une réponse, 3 questions des pêcheurs restant notamment sans réponse à ce jour, malgré les multiples relances des garants.

## La suite de la concertation continue

### Les évolutions prévisibles du contexte

Après les lois sur l'accélération du nucléaire et des énergies renouvelables et les débats sur le mix énergétique et les 6 EPR, le contexte à venir en ce qui concerne le projet sera marqué avant tout par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, le débat qui aurait dû être le premier arrive en fin de parcours, avec une partie des décisions déjà annoncées, notamment lors du Conseil de politique nucléaire du 3 février 2023.

Il n'est pas sûr que cette multiplication des lois et des dispositifs de planification présentés en ordre dispersé contribue à la clarté du discours et des objectifs et on peut même penser que dans un tel contexte les publics les moins avertis pourraient être tentés d'abandonner le suivi des sujets relatifs à l'énergie en général et au présent appel d'offres en particulier.

Quoi qu'il en soit, le citoyen s'y perd.

### Le calendrier de l'année pour le projet

Outre la poursuite des études, le calendrier sera avant tout marqué par la désignation d'un lauréat du dispositif de dialogue concurrentiel, avec deux dates principales à retenir :

- L'automne pour la remise de leurs offres par les candidats ;
- La fin de l'année pour la désignation du lauréat.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage annonce dans ses plannings prévisionnel le lancement pour le début de l'année 2024 de l'appel d'offres relatif au second parc éolien de 500 MW.

### Concertation Fontaine sur le raccordement

Après la définition du fuseau de moindre impact lors de la deuxième plénière de concertation et tout en poursuivant ses études techniques et environnementales, RTE poursuivra ses entretiens avec en perspective la définition précise du tracé général au cours de l'année à venir.

### Concertation continue

Les quatre réunions publiques de Lorient et Groix et Belle-Île et Erdevén devront se tenir.

En fin d'année, le témoin devrait être passé au lauréat que la maîtrise d'ouvrage aura retenu.

Il serait souhaitable que ce passage de témoin soit précédé d'une **réunion publique de synthèse, de présentation et de concertation sur le résultat des études techniques et environnementales** tenues jusqu'alors.

### Médiation

Avec la communication au stade du Moustoir, l'exposition itinérante et les actions de la Maison de la Mer ont permis d'assurer une continuité de la communication sur le projet entre les deux séries éloignées d'un an de réunions publiques de concertation. Il est à souhaiter que cette action se poursuive jusqu'au transfert du dossier au lauréat.

## Préconisation des garants

### Prise en compte des préconisations du premier rapport intermédiaire

#### Pilotage du projet

La stabilisation de la direction de projet avec la nomination d'une nouvelle Directrice de projet a permis une meilleure synergie entre le ministère de la Transition écologique et RTE ainsi qu'une redynamisation des actions de communication et de concertation.

#### Observatoire de l'éolien en mer

Comme l'avaient demandé les garants CNDP, le ministère de la Transition écologique a donné son accord pour que les garants de tous les projets éoliens en mer soient systématiquement invités aux assemblées des parties prenantes de cet organisme.

#### Communication plus ciblée vers les personnes traditionnellement éloignées des débats

A défaut d'action envers les publics très éloignés des débats, la mise en place d'une action de communication avec le Stade de Lorient, à l'instigation des garants, a permis de toucher un large public.

#### Publication du cahier des charges de l'appel d'offres

Le communiqué de presse ministériel du 27 septembre 2022 annonce la publication du cahier des charges de l'appel d'offres dès la phase de réponse des candidats, comme le souhaitaient les garants. Suspendue à l'avis de la Commission de régulation de l'énergie, elle est par contre toujours en attente.

### Préconisations nouvelles ou renouvelées

**Procédures de passation des marchés :** même s'il est trop tard pour l'appel d'offres n°5, les enseignements comparés des procédures de sélection des candidats en France et dans les autres pays européens doivent être tirés à profit pour faire évoluer les pratiques de notre pays, dans un sens plus proche au final de ce que souhaite le public (part moins importante du critère prix du MW/h).

**Site internet eoliennesenmer.fr :** les questions et réponses de la plateforme participative du débat « *éoliennes flottantes au sud de la Bretagne* » ont été intégrées au site, ce qui est un progrès sensible. Dans l'idéal, il faudrait que le site devienne participatif, avec la possibilité de déposer des contributions en ligne, avec bien entendu un modérateur.

**Réseaux sociaux :** mettre en place une communication sur les réseaux sociaux de façon éventuellement déléguée, en utilisant notamment le compte Facebook du préfet du Morbihan, qui dispose de 50 000 abonnés.

**Médiation :** poursuivre le partenariat avec la Maison de la Mer, cette dernière faisant preuve d'une réelle capacité à rendre appropriables les considérations techniques, sachant que le sens politique du projet doit être porté par la maîtrise d'ouvrage, qui doit donc se déplacer le plus souvent possible en accompagnement de ces actions.

#### Concertation du public

La tenue de la réunion sur les études techniques et environnementales évoquée ci-dessus nous paraît indispensable. Elle devra être accompagnée d'un gros effort de vulgarisation scientifique afin de rendre leurs conclusions et enseignements accessibles aux non spécialistes.

## Demandes de précision des garants

### Reprise de demandes de précision du premier rapport intermédiaire

#### **Etudes**

Les premiers résultats des études « in situ » sur la visibilité réalisées depuis les sémaphores de Belle-Île et de Groix sous l'égide de la préfecture maritime, initiées à l'automne 2021 et pour lesquelles un premier bilan devait être fait après quelques mois d'observation n'ont toujours pas fait l'objet de la moindre communication bientôt deux ans après, alors que le sujet de la visibilité est crucial pour une bonne partie du public. **Nous souhaitons pour le moins des explications sur ce retard.**

#### **Zone économique exclusive**

Dans la perspective du second parc éolien qui sera nécessairement situé en ZEE et même si nous avons reçu une fin de non-recevoir au cours de l'année écoulée, nous redemandons de connaître l'emploi qui sera fait des redevances fiscales liées à ce parc.

#### **Domaine public maritime**

Par ailleurs, la question des bénéficiaires des taxes au sein du domaine public maritime mérite à notre sens d'être reposée pour une meilleure prise en compte des problématiques des îles.

#### **Circulaire Fontaine**

La question reste posée de l'intégration du grand public sur les dossiers lourds d'impact concernant le raccordement.

*Achévé de rédiger le 16 mai 2023*



## Liste des annexes

**Annexe 1 : Lettre de mission des garants de la concertation continue**

[A consulter ici](#)

**Annexe 2 : Tableau de suivi des recommandations de la CPDP**

[A consulter ici](#)

**Annexe 3 : Revue de presse de la concertation continue**

**Articles mentionnant les garants et/ou la CNDP**

**Interview ou mentions radio des garants**

[Le Télégramme 9 juillet 2022](#)

[Energies de la Mer 23 novembre 2022](#)

[Le Marin 17 mars 2023](#)

[Energies de la Mer 20 mars 2023](#)

[MerVeille Energie 30 mars 2023](#)

**Autres articles**

[Energies de la Mer 20 juin 2022](#)

[Ouest France 25 juillet 2022](#)

[Ouest France 28 juillet 2022](#)

[Ouest France 29 juillet 2022](#)

[Energies de la Mer 21 septembre 2022](#)

[Ouest France 22 septembre 2022](#)

[Le Marin 26 septembre 2022](#)

[Ouest France 17 octobre 2022](#)

[Le Marin 20 octobre 2022](#)

[Les Echos 15 novembre 2022](#)

[Le Monde 16 novembre 2022](#)

[Energies de la Mer 16 novembre 2022](#)

[Le Télégramme 16 novembre 2022](#)

[Mer et marine 17 novembre 2022](#)

[Le Télégramme 19 novembre 2022](#)

[Ouest France 20 novembre 2022](#)

[Le Marin 25 novembre 2022](#)

[Ouest France 27 novembre 2022](#)

[Energies de la Mer 1<sup>er</sup> décembre 2022](#)

[Ouest France 8 février 2023](#)

[Ouest France 9 février 2023](#)

[Energies de la mer 14 février 2023](#)

[Energies de la mer 16 février 2023](#)

[Le Marin 16 février 2023](#)

[Energies de la Mer 16 mars 2023](#)

[Energies de la Mer 16 mars 2023 \(2\)](#)

[Lettre de la Région Bretagne 22 mars 2023](#)

[Actu environnement 27 mars 2023](#)

[Energies de la Mer 31 mars 2023 1/2](#)

[Energies de la Mer 31 mars 2023 2/2](#)

[Le Marin 7 avril 2023](#)

[Le Télégramme 12 avril 2023](#)

[Le Télégramme 13 avril 2023](#)

[Ouest France 13 avril 2023](#)

[Le Télégramme 18 avril 2023](#)

[Ouest France 20 avril 2023](#)

[Le Télégramme 21 avril 2023](#)

[Ouest France 21 avril 2023](#)

[Energies de la Mer 24 avril 2023](#)

[Le Télégramme 24 avril 2023](#)

[SPPEF 24 avril 2023](#)

[Ouest France 26 avril 2023](#)

[Energies de la Mer 28 avril 2023](#)

[Le Télégramme 29 avril 2023](#)

[Ouest-France 10 mai 2023](#)

[Ouest-France 10 mai 2023](#)

#### **Annexe 4 : bilan des actions d'information, de médiation et de concertation de la maîtrise d'ouvrage**

[Bilan des actions d'information et de concertation](#)

[Bilan des actions de médiation](#)